

Cadre réglementaire : articles L2121-8 (communes) et L5722-1 (syndicat mixte ouvert) du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONTEXTE EXTERNE	LE CONTEXTE INTERNE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contexte politique : Elections municipales en 2020 Elections intercommunales (EPCI, syndicats...) en 2020 ✓ Environnement économique en léger repli : INSEE : croissance estimée à +1,3% pour 2019 (+1,7% en 2018) CAPEB : activité estimée à +0,5% pour 2019 (+2,5% en 2018) ↳ neuf : -0,5% et entretien/rénovation : +1% (idem 2018) ✓ Cadre réglementaire sans cesse en évolution : Acte 3 de la décentralisation (MAPTAM, NOTRe) Loi 2018-702 (mise en œuvre du transfert eau/assainissement) Décret Assistance technique (publié en 2019) Loi de transformation de la Fonction Publique (publiée en 2019) Arrêté du 11/10/2019 (indemnités de repas) => 2 000 € ✓ Poursuite de la reprise des compétences eau/assainissement : CCTVI : SIVOM Vallée du Lys (1) : ↳ perte de contribution du SIVOM => 4 169 € ↳ perte du suivi de 2 STEP => 3 710 € CCBVC : communes (1+2) et SIA CCCF (1+2) ↳ gain de contribution La Croix, Dierre, Cigogné, Courçay => 742 € CCCVL & CCTVV : SIA Ligré-Rivière (1) : ↳ sans incidences CCC : commune de Neuville-sur-Brenne (1) : ↳ perte de contribution => 549 € ↳ perte du suivi de 1 STEP => 1 155 € TMVL : communes de Rochecorbon et St-Etienne de Chigny (1) : ↳ perte de contribution (Rochecorbon) => 2 518 € ↳ perte du suivi de 2 STEP => 2 940 € ✓ 11^{ème} Programme de l'AELB plus favorable qu'en 2019 : Malgré la suppression de certaines aides (ex. : contrôle du neuf) Malgré la baisse du taux pour les aides maintenues (de 60% à 50%) Augmentation du nombre de collectivités dites « éligibles » ↳ suivi STEP => 30 000 € (1 ETP) ✓ Budget des collectivités (adhérentes) sous contraintes : Impacts des baisses de dotation de l'Etat Impacts de la réforme de la taxe d'habitation Dispositif de Cahors pour les grandes collectivités 	<p>Sur la base des comptes administratifs 2016 à 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépenses de fonctionnement : D011 - Dépenses à caractère général : ↳ optimisation des différentes pratiques ↳ baisse de 17,77% entre 2016 et 2018 => 45 350 € D012 - Dépenses de personnel : ↳ rationalisation des effectifs ↳ baisse de 1,85% entre 2016 et 2018 => 20 040 € D65 - Charges de gestion courante : ↳ stabilité des indemnités des Elus entre 2016 et 2018 ✓ Recettes de fonctionnement : R70 - Dotations, subventions et participations : ↳ baisse de la contribution des membres en 2018 ↳ augmentation de la participation du CD37 ↳ hausse de 10,88% entre 2016 et 2018 => 75 685 € R74 - Prestations AC : ↳ stabilité de l'activité ↳ hausse de 3,47% entre 2016 et 2018 => 9 065 € R74 - Prestations ANC : ↳ accroissement de la productivité ↳ hausse de 26,95% entre 2016 et 2018 => 98 493 € ✓ Dépenses d'investissement : Excédent constaté chaque année D20 - Immobilisations incorporelles ↳ investissements relativement limités (licences...) ↳ évolution du logiciel métier AC => 4 700 € D21 - Immobilisations corporelles ↳ SATESE 37 non propriétaire des bâtiments ↳ uniquement véhicules et matériel opérationnel ↳ 1 véhicules à renouveler => 20 000 € ↳ 1 débitmètre à renouveler => 6 300 € ↳ 5 glacières à renouveler => 1 500 € ✓ Recettes d'investissement : R10 - Dotations, fonds divers et réserves ↳ FCTVA variable selon les investissements réalisés en N-2 ✓ Réserves du syndicat : ↳ provision « activités du syndicat » => 95 000 € ↳ provision « absences du personnel » (CET) => 15 165 € ↳ provision « créances douteuses SPANC » => 8 611 € ↳ excédent « matières de vidange » => 430 248 € (au 01/01/2019)

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE 2020

<u>FINANCIER</u>	<u>POLITIQUE</u>	<u>HUMAIN</u>
Préserver l'équilibre budgétaire de la structure (viable)	Proposer aux adhérents un service à coût « raisonnable » (soutenable)	Concilier environnement contraint et conditions de travail satisfaisantes (vivable)

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépenses à caractère général : <ul style="list-style-type: none"> Recherche d'économies : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Opérateurs de téléphonie fixe et mobile ↳ Contrat carburant ↳ Poursuite de la dématérialisation ↳ Renouvellement du parc automobile (réparations et entretien) ✓ Dépenses de personnel : <ul style="list-style-type: none"> Dépenses supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mesures statutaires obligatoires ↳ Prélèvements sociaux ↳ Nomination d'un Adjoint administratif à/c du 01/01/2020 ✓ Charges de gestion courante : <ul style="list-style-type: none"> Stabilité des indemnités des Elus 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotations, subventions et participations : <ul style="list-style-type: none"> Après 2 ans de baisse, stabilité de la contribution des membres Maintien de la participation du Conseil Départemental Maintien de la participation de Tours Métropole Val de Loire au titre de la solidarité urbain/rural ✓ Prestations AC : <ul style="list-style-type: none"> Parc « Adhérents » en légère baisse (perte de 5 STEP) Maintien du parc « Industriels et Etablissements publics/privés » Stabilité de l'activité Travaux Maintien, si possible, du volume d'études spécifiques de 2019 ✓ Prestations ANC : <ul style="list-style-type: none"> Retour à la normale du « Contrôle du neuf » Stabilité du « Diagnostic lors de transaction immobilière » « Contrôle de fonctionnement » en variable d'ajustement Poursuite des « opérations groupées de réhabilitation »
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Immobilisations incorporelles : <ul style="list-style-type: none"> Maintien des investissements classiques (licences...) Evolution du logiciel métier AC ✓ Immobilisation corporelles : <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement des équipements obsolètes (matériel technique, glacières, véhicule...) Acquisition de matériel informatique « ergonomique » (écrans, claviers, souris...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dotations, fonds divers et réserves : <ul style="list-style-type: none"> Investissements financés par : <ul style="list-style-type: none"> ↳ FCTVA ↳ virement de la section de fonctionnement ↳ recettes liées aux amortissements

L'INCIDENCE SUR LES TARIFS 2020

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribution des membres : <ul style="list-style-type: none"> Maintien du tarif 2019 => 0,615 €/habitant pour les communes et les EPCI Maintien du tarif spécifique 2019 => 0,165 €/habitant pour le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire Maintien du tarif spécifique 2019 => 0,792 €/habitant pour Tours Métropole Val de Loire ✓ Suivi STEP : <ul style="list-style-type: none"> Maintien des tarifs 2019 => déterminés selon la classe de la station d'épuration ✓ Travaux, Etudes spécifiques, Assistance technique Industriels et Etablissements Publics/Privés : <ul style="list-style-type: none"> Maintien du tarif 2019 => 65 €/heure ✓ SPANC : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle du neuf : maintien du tarif 2019 => 235 € (visite projet) et 161 € (visite réalisation) Diagnostic lors des transactions immobilières : maintien du tarif 2019 => 239 € Contrôle de fonctionnement : maintien du tarif 2019 => 165,20 € (réduction forfaitaire possible de 30,40 €) Majoration pour absence ou refus : maintien du tarif 2019 => 82,60 € Contre-visite : maintien du tarif 2019 => 74 €
--

LES RESULTATS ATTENDUS

Budget équilibré	Tarifs au plus près du « coût réel »	Préservation des ressources humaines et matérielles
------------------	--------------------------------------	---